



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER - Secteur 4

Mardi 09 novembre 2021

Présents :

Elus : M. José MORALES, Mme Muriel RICARD, Mme Michelle BLANCHARD, Mme Joëlle BATTESTINI, M. Serge COUCOULIS, M. Ambrosio DOLFI, Mme Virginie BOURGUE.

Agents : Mme Valérie BAREK Directrice du Pôle de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et du Développement Durable, Mme Carine PONTET Chef de Poste de la Police Municipale, Martine BAGNIS Référente administrative citoyenneté

Intervenants : M. Philippe MASSAIA Technicien CT4 Service Forêt.

Muriel RICARD souhaite la bienvenue aux personnes de l'assistance, présente les élus qui travaillent sur la citoyenneté et les intervenants de ce premier conseil de quartier de la nouvelle mandature et retrace l'historique de ces rendez-vous citoyens débutés en 2008.

Ces rencontres où techniciens et élus échangent avec la population permettent aux administrés de devenir acteurs de leurs quartiers pour améliorer le cadre de vie et fluidifier la communication avec la mairie sur les besoins. Madame RICARD souligne que les conseils de quartier ne sont obligatoires que dans les grandes villes. A La Bouilladisse c'est une volonté des élus pour créer des temps d'échanges avec la population.

Philippe MASSAIA présente les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage). Un dépliant qui explique le bon débroussaillage est mis à la disposition des participants.

Obligations légales de débroussaillage

Dans les régions à risques comme la nôtre, la seule manière de se protéger et de se mettre en sécurité est de débroussailler à 50 mètres autour de chez soi.

Si votre voisin possède un terrain non constructible, c'est à vous de réaliser le débroussaillage afin de mettre votre habitation à l'abri. Les critères sont : 20 mètres vraiment très propres autour de la maison et 10 mètres à droite et à gauche des chemins d'accès. Cela permet aux camions de venir jusqu'à chez vous rapidement.

Des contrôles sont effectués. Un constat est établi à la suite d'un premier passage. Un courrier est adressé aux contrevenants.

M. MASSAIA se tient à la disposition des usagers afin de répondre aux demandes particulières et prodiguer ses conseils. Contact téléphone : **04 42 62 85 07 – 04 42 62 85 20 – 06 80 22 61 85** ou par mail : philippe.massaia@ampmetropole.fr



Projection d'un film sur l'arrivée de l'eau à Pinchinier

Patricia est agricultrice issue d'une vieille famille du village. Installée depuis 2019 sur la commune elle a entrepris de développer son exploitation grâce à l'adduction d'eau du Canal de Provence.

Dans ce cours métrage Patricia explique que pour elle l'adduction d'eau à Pinchinier ainsi que la ZAP sont bénéfiques non seulement à l'environnement mais aussi à la pérennisation des exploitations agricoles, mais jouent un rôle dans la protection des incendies et permettent de faire face aux promoteurs immobiliers.

Un nouveau système de compte-rendu participatif est défini. Les questions et leurs réponses apparaissent sur grand écran au fur et à mesure des échanges afin que les personnes présentes puissent interagir y compris sur le compte-rendu en séance.

Le débat est lancé. Les participants posent des questions libres.

Les Boyers

Question : Le tout-à-l'égout est-il prévu dans le quartier des Boyers ?

Réponse : Ce projet n'est pas programmé par la Métropole qui a en charge la compétence assainissement. Un raccordement à la station du Pigeonnier avait été envisagé dans les phases de pré-étude avant d'être abandonné pour des raisons budgétaires. Le raccordement nécessiterait la création d'une station d'épuration comme au Pigeonnier. Laquelle a demandé dix ans de travail et d'études avant de voir le jour. Nous avons conscience que le raccordement au tout à l'égout conditionne l'obtention des permis de construire. Or rien n'est prévu dans l'immédiat.

Question : Sur la parcelle communale, le projet de parcours sportif va-t-il être concrétisé ? il y a des risques de nuisances.

Réponse : Il n'y aura pas de parcours sportif mais plutôt l'installation de bancs et de tables afin de rendre l'espace plus convivial.

Question : Est-ce qu'il y aura une aire de jeux pour les enfants ?

Réponse : Un projet sera proposé en concertation avec les habitants afin que soit envisagé l'endroit le plus propice.

Question : Y a-t-il toujours un parcours de santé prévu derrière les Boyers ?

Réponse : Il y a eu effectivement une étude qui a été réalisée, le projet est suspendu pour l'instant à rediscuter lors d'un prochain conseil de quartier.

Aire de battage des Boyers

Question : La place de battage est très détériorée. Serait-il possible de la restaurer ? Est-il possible d'enlever la chaîne, et de remettre en sécurité le mât qui se trouve au centre de cette place ?

Réponse : Nous allons mettre cette idée à l'étude.

Question : Pourrait-il y avoir une caméra pour dissuader les gens de déposer leurs déchets, jeter leurs mégots de cigarettes...



Réponse : Cela n'est pas faisable car le quartier est trop excentré d'où la difficulté pour récupérer les images. Mais une campagne de surveillance par caméra mobile va être mise en place par la Métropole sur notre territoire.

Question : L'été il y a du tapage nocturne et la gendarmerie n'intervient pas. Ne peut-on pas couper l'éclairage ?

Réponse : Il faut instaurer le dialogue. La Police Municipale va étendre ses interventions plus tard dans la soirée afin de faire de la prévention.

Accessibilité aux containers à ordures ménagères et fréquence d'enlèvement

Question : Les containers sont loin des habitations, en haut des Boyers. Comment ferons-nous pour y apporter nos poubelles lorsque nous serons plus vieux ? Est-il possible de prévoir des containers plus proches ou un ramassage à domicile ?

Réponse : Les camions de la Métropole ne peuvent pas passer dans les petites rues. Mais nous évoquerons avec les services la possibilité de rapprocher les containers.

Question : Les containers sont également très vite remplis et débordent très régulièrement. Un passage plus fréquent est-il possible ?

Réponse : La Mairie s'engage à faire remonter vos demandes à la Métropole afin que vous soyez entendus.

Question : Les containers du tri sélectif sont souvent pleins en été, et la petite place qui permet de se garer quand on vient apporter ses déchets recyclables est parfois prise par une voiture qui stationne à long terme.

Réponse : Dans un premier temps, la Police Municipale va procéder à de la pédagogie et ira ensuite vers de la verbalisation. Ne pas hésiter à appeler le poste de Police Municipale afin que les agents constatent les infractions : **04 42 62 99 72**

Eclairage au chemin de la Tour

Question : La voirie est en mauvaise état. Un mail a été envoyé en ce sens. Un rebouchage partiel a été effectué mais sera sans doute peu efficace après un épisode pluvieux. Est-il possible d'améliorer l'éclairage du chemin de la Tour qui est très faible actuellement ?

Réponse : La mairie est en train de changer l'éclairage du centre village. Les demandes pour les autres quartiers vont être étudiées par la suite. Nous avons une programmation des travaux de voirie. Après constat, nous verrons si la réfection de cette voie est envisageable en fonction également du nombre de riverains qui l'utilise.

Pinchinier

Question : Les habitants ne se sentent pas en sécurité à cause des excès de vitesse des véhicules. Il y a beaucoup d'accidents. Les vélos roulent vite également. Que pouvez-vous prévoir pour casser cette vitesse ?

Réponse : Cette route est une voie départementale. La vitesse y est limitée à 80km/h. Nous allons signaler ce problème au Département afin d'envisager éventuellement la limitation de vitesse dans ce secteur.

Question : La route est difficile et la circulation à double sens s'avère impossible à plusieurs endroits. Un élargissement est-il envisageable ?



Réponse : L'élargissement de la voie entraîne souvent des augmentations de la vitesse et de fréquentation. Nous devons trouver un compromis. Les dos d'ânes n'apportent pas de solution car ils sont accidentogènes en cas de vitesse excessive.

Le problème, ce ne sont pas les dos d'ânes mais les gens qui se conduisent comme des « délinquants de la conduite. »

Par ailleurs, plusieurs procès ont été intentés contre la Mairie par des riverains proches de dos d'ânes en raison du bruit généré lors de freinages brusques par exemple.

La solution pourrait être d'intégrer le secteur de Pinchinier en agglomération, mais cela est un travail de longue haleine avec le Département que nous pouvons mener si cela correspond à une solution possible. Nous avons envisagé la pose d'un panneau « lieu-dit » qui ne changerait pas la limitation de vitesse mais pourrait être incitatif.

Question : Quand le quartier va-t-il être relié à la fibre ?

Réponse : Dans le secteur Boyers-Pinchinier, le déploiement se fait en aérien ce qui explique la lenteur du développement. La connexion initialement prévue à fin 2021 est dorénavant attendue pour fin 2022 ou début 2023 dans le meilleur des cas.

Question : Est-ce que le hameau de Pinchinier aura son petit panneau lumineux cette année ?

Réponse : Le panneau existe mais il n'y a pas de branchement public sur le secteur.

Avenue de la Sainte Baume

Question : Au niveau du pont dont les travaux viennent d'être terminés, il manque un panneau pour annoncer le rétrécissement de la chaussée. Pourriez-vous le prévoir ?

Réponse : C'est le bon moment nous sommes dans l'élaboration du budget 2022 et dans le recueil des besoins.

Question : Qui va venir remplacer le poteau téléphonique qui a été cassé lors du dernier accident ?

Réponse : Il faut le déclarer à Orange car il s'agit là d'une de leurs compétences. La police municipale peut s'en charger mais pour bien situer les lieux, en tant que riverains vous pouvez les contacter en direct.

QUESTIONS DIVERSES

Décharges sauvages

Question : Comment faire cesser les décharges sauvages ?

Réponse : Il faut prendre les personnes en flagrant délit pour verbaliser. La Police Municipale demande aux propriétaires de clôturer leurs terrains afin de limiter les accès aux zones de dépôts sauvages. Le service Allo déchets de la Métropole intervient sur simple appel téléphonique. Contact : **04 42 18 19 79**

Question : La revue Jonctions existe-t-elle encore ?

Réponse : Oui, mais elle ne paraîtra plus que deux fois par an. Elle sera distribuée très prochainement. Le format actuel sera progressivement abandonné et remplacé par plusieurs lettres Jonctions qui seront distribuées tout au long de l'année.

La séance est levée à 19h50